

Pension d'invalidite et carte d'invalidite quelle difference???

Par Charlène, le 14/04/2008 à 14:42

Bonjour,

je suis titulaire d' une pension d'invalidité de 2ème catégorie, invalidité réduisant au moins 2/3 de ma capacité de travail, selon la notification de la sécurité sociale

je viens de lire un article qui indique que si l'on est titulaire d'une carte d'invalidité, on peut avoir droit à une 1/2 part supplémentaire de quotient familial pour les impôts et l'exonération sur les plus-values en cas de vente d'un bien immobilier

Quelle est la différence entre la pension d'invalidité et la carte d'invalidité?? je rentre dans le cas de ces dispositions?

Merci par avance de bien vouloir me renseigner